

**COMMUNE DE RIOUX**  
**SÉANCE DU 15 AVRIL 2021**

Le 15 avril 2021 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Rionx se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du 6 avril 2021 sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Philippe SOULISSE, François TURPIN, Jean-Michel MEGRAUD, Francis BONNIN, Jean-Joël BODIN, Stéphane BOUILLON, Benoît BRIDIER, Daniel FAURE, Sylvain GOUGEON  
Mmes Sylvie VIGNAUD, Claude LOISEAU, Gaëlle LUCAZEAU, Nathalie DUCHIRON.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Nicolas CHAUDET, Mme Nadège GERBIER.  
**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Stéphane BOUILLON

Sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE, la séance est ouverte à 20 heures 30  
A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2021.

**I VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Le taux départemental s'élevant à 21,50 % et le taux communal à 14,20 %, le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera à 35,70 %.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale « attribué ».

Compte tenu de ces informations, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition applicables en 2021, inchangés depuis 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2021 :

- Taxe foncière (bâti) 35,70 %
- Taxe foncière (non bâti) 47,37 %

**II VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE

**VOTE**, à l'unanimité, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

**COMMUNE DE RIOUX**  
**SÉANCE DU 15 AVRIL 2021**

Investissement

Dépenses : 247 526,29 €  
Recettes : 926 936,33 €

Fonctionnement

Dépenses : 563 176,00 €  
Recettes : 597 938,00 €

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	941 936,33 € (dont 694 410,04 € de restes à réaliser)
Recettes :	941 936,33 € (dont 15 000,00 € de restes à réaliser)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	791 522,29 € (sans reste à réaliser)
Recettes :	791 522,29 € (sans reste à réaliser)

### **III ACQUISITION D'UN BÂTIMENT « Rue des Soupirs »**

Suite à la délibération du conseil municipal en date du 8 décembre 2020 signifiant l'arrêt du permis de construire d'un atelier communal n° PC 017 298 20 S0002, et présentant plusieurs solutions alternatives à étudier par le conseil municipal pour la réalisation de ce projet.

Suite à plusieurs échanges, Madame et Monsieur Jacques ALEZINE ont accepté de vendre à la commune le bâtiment situé 8 rue des Soupirs, cadastré section AM n° 160 avec une bande de terrain de 4 mètres côté Ouest et une bande de 14 mètres de profondeur environ derrière le bâtiment. Un bornage sera nécessaire pour préciser cette division de terrain.

Cette offre de vente d'un montant de 90 000 euros (quatre vingt-dix mille euros) permettrait d'affecter ce local d'une superficie d'environ 300 m<sup>2</sup> aux services techniques de la commune pour y entreposer le matériel et les véhicules municipaux.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet achat.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ **DÉCIDE** d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AM n° 160, d'une superficie d'environ 1 100 m<sup>2</sup>, pour un montant de 90 000 €
- ✓ **DIT** que les frais de notaire et de bornage relatif à cette vente seront à la charge de l'acheteur,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation de cette opération.

**COMMUNE DE RIOUX**  
**SÉANCE DU 15 AVRIL 2021**

**IV LE CAUMARTIN – Vente d'un tronçon de la voirie communale VC5**

VU la délibération du Conseil Municipal prise lors de la réunion du 11 mars 2021 prévoyant le déclassement de cette partie de voirie pour être intégrée dans le domaine privé de la commune en vue de sa vente.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Michel ROY, qui informe la municipalité de son désir de conserver une sortie de sa propriété sur ce tronçon de voie communale et du courrier de Monsieur Christophe COLLET, précisant que s'il réalise cet achat il s'engage à laisser le libre accès aux agents de l'EDF pour l'entretien des poteaux existants ainsi que l'accès à la haie, pour son entretien, puisqu'elle se trouve en limite de la parcelle de terrain limitrophe à la voie communale appartenant à Monsieur Michel ROY.

Considérant que Monsieur Michel ROY a également un poteau EDF sur la partie de voie communale qu'il a acheté en 1988 et que cela ne gêne en rien son entretien malgré la présence d'un portail.

Considérant que la propriété de Monsieur Michel ROY n'est nullement enclavée puisqu'il bénéficie de deux sorties sur la Rue des Grandes Landes.

Vu que, par courrier du 13 avril 2021, Maître Rivière, notaire à Tonnay-Charente informe les services de la mairie de la vente de la parcelle AN 47, ce qui signifie que désormais l'entretien de la haie ne sera plus à la charge de Monsieur Michel Roy

Après discussion et suite aux nouvelles informations portées à la connaissance des conseillers,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de continuer la procédure pour intégration de ce tronçon de voirie dans le domaine privé de la commune
- **DIT** qu'un commissaire enquêteur sera nommé pour procéder à l'enquête publique

**V LOCATION DU LOGEMENT – 1A Rue de la Chadenne**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le logement communal situé au numéro 1A rue de la Chadenne est libre depuis le 15 février 2021 et qu'il convient de le louer.

Il présente la demande reçue de Monsieur Patrick BEAUDRIT, qui souhaite le louer le temps de la construction de sa maison individuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité** :

- ✓ De louer, à compter du 15 avril 2021, le logement communal situé 1A rue de la Chadenne,
- ✓ Que le montant du loyer mensuel est fixé à 480 €,
- ✓ Que le loyer sera ensuite révisé au 15 avril de chaque année en l'indexant sur l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. L'indice connu à ce jour étant celui du 4ème trimestre 2020,
- ✓ Une caution d'un montant de la valeur d'un mois de loyer sera demandée au locataire lors de la prise de possession du logement,
- ✓ Une personne se portera caution solidaire pour garantir le paiement du loyer,
- ✓ Qu'un état des lieux sera dressé par la commune,

**COMMUNE DE RIOUX**  
**SÉANCE DU 15 AVRIL 2021**

De mandater Monsieur le Maire pour signer le bail et toutes les pièces s'y rattachant. .

**VI TRAVAUX VOIRIE – Programme 2021**

Monsieur Jean-Michel MEGRAUD, rapporteur de la réunion de la commission voirie qui s'est tenue le 10 avril 2021 présente le programme des travaux retenus par ses membres ,partageant tous le même avis sur l'état de dégradation de l'ensemble de la voirie communale. Plusieurs années seront nécessaires pour obtenir un réseau routier convenable.

Suite à leurs choix, Monsieur le Maire présente le coût estimatif des travaux établis par notre référent au Syndicat de voirie.

Après discussion, les conseillers **DÉCIDENT** à l'unanimité les travaux de voirie à réaliser pour l'année 2021 :

- Rue de l'Hermione : Aménagement de voirie avec bordures, reprofilage et finition enrobé à chaud : montant total TTC : 19 926,25€
- Route du Cimetière VC 36 : Réalisation d'un enrobé coulé à froid sur 1250ml : montant total TTC 60 218,87 €
- Rue de l'Épine : Variante reprofilage de la voie à l'enrobé à chaud, finition monocouche prégravilonné : montant total TTC 36 281,18 €

Plusieurs membres de la commission proposent d'étudier la possibilité pour la commune de recourir à l'emprunt, compte tenu du niveau des taux particulièrement bas actuellement, afin de réaliser un plus grand nombre de travaux de voirie. Cette question sera étudiée lors d'une prochaine réunion.

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Élections Départementales et Régionales** : Suite à des changements nationaux, elles se dérouleront les 20 et 27 juin prochains, ces deux élections auront lieu en même temps. La composition des bureaux sera précisée lors d'une prochaine réunion mais d'ores et déjà Monsieur le Maire demande aux conseillers d'être disponibles.

**Personnel Communal** : Suite au départ à la retraite le 1 juillet 2021 de Monsieur Alain Creugnet, Monsieur Francis Bonnin demande s'il est prévu de recruter un agent pour le remplacer. Ce dossier sera examiné lors d'une prochaine réunion du conseil municipal, mais plusieurs conseillers souhaitent que le recours à des entreprises soit aussi étudié.

**Fin de la séance à 23 heures 15**

Philippe SOULISSE

Jean-Michel MEGRAUD

Sylvie VIGNAUD

**COMMUNE DE RIOUX  
SÉANCE DU 15 AVRIL 2021**

François TURPIN

Gaëlle LUCAZEAU

Stéphane BOUILLON

Benoît BRIDIER

Sylvain GOUGEON

Claude LOISEAU

Daniel FAURE

Francis BONNIN

Jean-Joël BODIN

Nathalie DUCHIRON